

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 9 novembre 2023

Convocation : 30 octobre 2023 Date d'affichage : 30 octobre 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Olivier LORNE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	-
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 22

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Monsieur Jacques CHORIER

Étaient Excusés : M. Gilles LAMETAIRIE (Bourgvilain), M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour S/Grosne)

Pouvoir : M. Gilles LAMETAIRIE à M. Olivier LORNE, Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Christophe BALVAY (Trambly).

Aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors à Tramayes

Demande de subventions

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2018-107 en date du 29 novembre 2018 approuvant le projet de réhabilitation/rénovation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes,

Le Président rappelle que le coût prévisionnel des travaux de réhabilitation du l'ancien bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes s'élève à 3 281 780,63 € H.T.

Le plan de financement se décompose comme suit :

1. Micro-crèche

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €	Part en %
Achat Bâtiment	23 056,54 €	DSIL	214 131,80 €	33,96%
MO	41 030,19 €	CAF	158 000,00 €	25,06%
OPC	2 761,12 €	Département 71	15 371,02 €	2,44%
Note de calcul thermique	268,99 €	Effilogis	28 820,67 €	4,57%
Assistance à gestion de dossiers de demande de subvention	134,50 €	Emprunt/Autofinancement	214 230,59 €	33,97%
Contrôle technique	1 352,65 €	TOTAL	630 554,08 €	100,00%
SPS	742,61 €			
Diagnostic amiante avant travaux	795,83 €			
Diagnostic plomb avant travaux	60,52 €			
Diagnostic géotechnique	1 749,13 €			
Accompagnement au projet solaire	624,26 €			
Levé topographique + relevé du bâtiment	951,08 €			
Travaux micro-crèche	532 026,67 €			
Mobilier micro-crèche	25 000,00 €			
TOTAL	630 554,08 €			

2. Logements adaptés aux séniors

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €	Part en %
Achat Bâtiment	96 943,46 €	DSIL	900 338,20 €	33,96%
MO	172 515,44 €	Département 71	64 628,98 €	2,44%
OPC	11 609,38 €	Effilogis	121 179,33 €	4,57%
Note de calcul thermique	1 131,01 €	Leader	100 000,00 €	3,77%
Assistance à gestion de dossiers de demande de subvention	565,50 €	Emprunt/Autofinancement	1 465 080,05 €	55,26%
Contrôle technique	5 687,35 €	TOTAL	2 651 226,55 €	100,00%
SPS	3 122,39 €			
Diagnostic amiante avant travaux	3 346,17 €			
Diagnostic plomb avant travaux	254,48 €			
Diagnostic géotechnique	7 354,37 €			
Accompagnement au projet solaire	2 624,74 €			
Levé topographique + relevé du bâtiment	3 998,92 €			
Travaux logements	1 918 713,07 €			
Travaux locaux communs	423 360,26 €			
TOTAL	2 651 226,55 €			

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Président informe le Conseil communautaire que le projet, qui intègre des travaux de rénovation énergétique performante, est éligible au dispositif Effilogis de la Région Bourgogne Franche Comté ainsi qu'au nouveau programme Leader dans le cadre de la fiche-action « Renforcer l'attractivité des centralités et des centres-bourgs ».

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REAFFIRME** son accord pour la réalisation du projet d'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors d'un montant prévisionnel de 3 281 780,63 € H.T.,
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté une subvention au titre du programme Effilogis de 150 000 € correspondant à 4,57 % du montant total du projet,
- **DEMANDE** à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027,
- **DIT** que le montant de ces dépenses est inscrit au budget principal de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-54